

Éditorial

Les 10 et 24 avril derniers, lors des élections présidentielles, 80% (au premier tour) et 75 % (au deuxième tour) des électeurs de notre commune ont pris part au vote pour élire le **Président de la République**. Dans quelques jours, les 12 et 19 juin, les électeurs seront invités à se rendre aux urnes entre 8h00 et 18h00 pour élire **les 577 députés**, issus et représentants du peuple, qui siègeront à l'**Assemblée Nationale** pour les cinq ans à venir.

Je vous invite, encore et toujours, à participer à ce **scrutin législatif** pour accomplir **cet acte civique** qui est la base d'une réelle vie démocratique, offrant à chacun la liberté de choisir son représentant au parlement. Tant de peuples en sont privés, soit par l'absence totale de démocratie, soit par un faux-semblant de démocratie, où les électeurs n'ont pas d'autre choix que de voter pour le candidat désigné par le pouvoir en place, et, où le résultat du scrutin est connu à l'avance. **La guerre en Ukraine** en est indirectement une illustration. Si le peuple russe, qui vit au quotidien dans une violente dictature, avait la liberté de penser et de décider, aurait-il voulu de ce conflit engendré par la folie d'un seul homme ?

Alors qu'en France et dans l'Union Européenne, les feux

étaient au vert fin 2021 et début 2022 sur le plan économique, offrant de belles perspectives pour les années futures, cette guerre crée de grosses turbulences, notamment sur le **pouvoir d'achat**, avec non seulement une forte augmentation des matières premières, mais aussi la pénurie de certaines d'entre elles, nous démontrant ainsi, notre trop grande dépendance en matière d'approvisionnement à l'international, déjà constatée durant la crise sanitaire.

Espérons qu'une **paix négociée** voit le jour dans les mois à venir pour la fin de ce conflit, et pour éviter surtout le risque qu'il se développe sur le territoire européen et au pire qu'il se propage à d'autres continents.

Mais restons positifs et confiants dans l'avenir, et n'oublions jamais que « la vie est toujours devant ».

Jean DEJEAN



Conseil municipal

Le 30 mars dernier, le **Conseil Municipal a voté le budget primitif 2022** à l'unanimité, en reprenant les résultats des comptes, administratif et de gestion 2021, qui présentent un résultat net cumulé excédentaire d'un montant de 75 196,08 € pour la **section de fonctionnement** et un résultat net cumulé déficitaire d'un montant de 15 864,29 € pour la **section d'investissement**, soit un montant global excédentaire de 60 051,79 € pour l'ensemble du budget. Pour 2022, pas d'augmentation des taux d'imposition des taxes communales. Seules les bases locatives, sur lesquelles s'appliquent les taux d'imposition connaissent, comme chaque année, une revalorisation décidée par l'État, qui correspond au montant de l'État.

Comme chaque année, le Conseil Municipal a attribué aux associations, les subventions suivantes :

- A.C.C.A. = 300 €
- Clubs du 3^{ème} âge = 200 €
- Comité des fêtes = 4000 €
- F.N.A.C.A. = 500 €

Travaux 2022

Les travaux initialement prévus en 2020 et 2021 seront réalisés cette année :

- 1) Travaux de rénovation de la **toiture de l'atelier municipal et de la salle des archives** pour un montant de 15 637,92 € ttc, subventionnés à 65 % du montant hors taxes
- 2) Création d'un **deuxième point d'eau au cimetière**, qui sera installé au bas

de l'escalier, pour un coût de 3 356 € ttc, non subventionné.

3) Réfection totale de la **toiture de la sacristie à l'église**, ainsi que du plafond, pour un montant de 8 889,22 € ttc, non subventionné.

4) Création de **quatre réserves d'eau** dans le cadre de la défense incendie, qui seront implantées à LESTRADE, CASTANS, LE VERNÈS et LES HOUSTESSES, pour un investissement total de 20 300,40 € ttc, subventionné à hauteur de 50 % du montant hors taxes

D'autres travaux sont réalisés en régie, notamment la rénovation de l'appartement au dessus de la mairie, l'entretien des bâtiments communaux et des espaces verts. ■

ASSOCIATIONS

• La **fête locale de MADIÈRE**, organisée par le comité des fêtes, aura lieu les 24 et 25 juin. Vous trouverez à l'intérieur de ce bulletin, le programme complet de ces festivités. Bienvenue à tous.

• La soirée du 14 mai à Madière fut théâtrale et réussie. L'association « **Bien Vivre à Madière** » ayant invité l'atelier de théâtre du Club des Aînés de Pamiers ne peut que s'en féliciter. La salle était



comble et enthousiaste devant la prestation de ces comédiens amateurs mais talentueux qui à coup de pièce de Courteline et diverses saynètes mirent l'ambiance.

• Mme TOUENS, de l'association « **Les petits plaisirs de MADIÈRE** » nous précise que les 3 et 4 septembre aura lieu un vide dressing / vide armoires au lieu d'un vide-grenier. ■

ÉTAT CIVIL

Naissances

- Le 24 octobre 2021 : Noé au foyer de Charline et Joan MAZIER.
- Le 4 mai 2022 : Gabin au foyer de Esméralda et Romuald QUIJOUX ■

Infos pratiques

Boîte aux lettres (rappel)

Selon les vœux des services de la Poste, nous vous demandons de bien vouloir **inscrire sur vos boîtes aux lettres**, le ou les noms et prénoms des résidents en gros caractères et lisibles (ainsi que le numéro pour ceux qui résident dans les lotissements), afin que les agents chargés de la distribution du courrier puissent accomplir leur mission avec efficacité et précision.

Opération Tranquillité Absence (rappel)

Depuis quelques années le nombre de cambriolages en milieu rural ne cesse d'augmenter. Ces méfaits concernent le **vol de bijoux et du numéraire** mais aussi **des matériels et matériaux en**

entreprises. Devant ce phénomène préoccupant la **Préfecture** nous invite à utiliser le dispositif « **opération tranquillité absence** ». Pour bénéficier de ce service gratuit, il suffit de prendre contact avec la **Gendarmerie Nationale de Pamiers** pour les informer des dates correspondantes aux périodes d'absence de son domicile. La Gendarmerie passera ensuite régulièrement à votre domicile afin de vérifier l'absence d'effraction ou d'intrusion.

Rappel de quelques coordonnées téléphoniques

VEOLIA eau
changement de coordonnées télé-

phoniques. Appeler désormais le **05 67 16 03 80** : uniquement pour les coupures d'eau avant compteur. Nous rappelons également que les demandes de nouveaux raccordements au réseau, pose de compteur, changement de nom sur les factures et tout autre modification doivent être effectuées en mairie

Gendarmerie Nationale de Pamiers :

05 34 01 20 70 et le 17 ou le 112 en cas d'urgence.

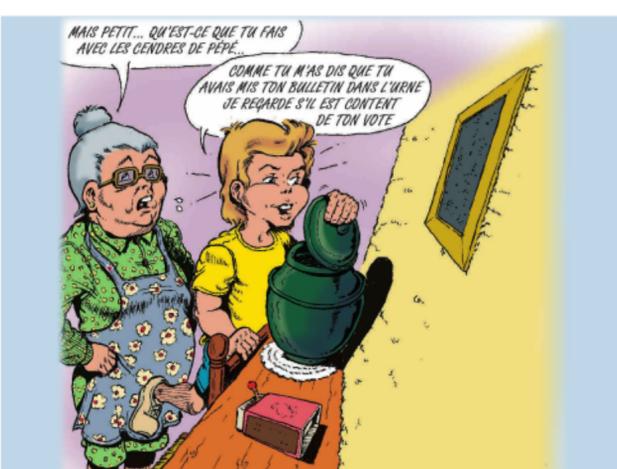
Le Maire :

Personnel : 05 61 67 12 93
Portable : 06 67 19 89 96
Mairie : 05 61 67 14 50
Site internet : www.madiere.fr ■

Communauté de communes

Le service « **HABITAT-LOGEMENT** » de la Communauté de Communes est à votre disposition pour vous donner gratuitement tous les renseignements que vous souhaitez connaître, concernant les **différentes aides et subventions attribuées** dans le cadre de la rénovation de l'habitat : travaux sur façade, amélioration du confort, isolation, etc.

N'hésitez pas à contacter Frédéric COIFFARD au 05 34 01 21 73 ou 06 87 99 28 67 pour une prise de rendez-vous. ■



Dans chacun des numéros de notre journal, des talents de notre commune sont mis à l'honneur

Des talents près de chez nous !

LA SELLERIE GENERALE HUTEAU (Madière)

Jérôme Huteau est sellier depuis 13 ans. Il a suivi une formation de sellerie générale auprès des Compagnons du Devoir et s'est installé depuis 4 ans au lieu-dit Les Houstesses à Madière. La sellerie, vous connaissez ? Ce métier/passion consiste à réparer, rénover, remettre en état... les sièges, mais aussi plus largement les intérieurs, de voitures plutôt anciennes (avant l'année 2000).

Jérôme vend sièges et intérieurs de bateaux, de camping-cars... La remise en état de votre mobilier d'intérieur ne lui fait pas peur : il travaille aussi bien à partir de cuirs, que de tissus ou encore de simili...

En phase avec les enjeux de notre temps, ce jeune homme compétent, dynamique et sympathique travaille de plus en plus à partir de ce que l'on appelle le « **cuir vegan** » : matériau beaucoup moins fragile que le cuir

issu de la peau de l'animal. Il nous invite à ne plus jeter mais à penser à recycler, à réutiliser en donnant un coup de neuf aux objets que l'on aime et auxquels on est attaché, et ainsi réduire le gaspillage. Les concessionnaires automobiles, les garages environnants, les centres médicaux pour leurs salles d'attente, ainsi que des particuliers de Madière et des environs font partie de sa clientèle.

Son travail est apprécié. Pour répondre à la demande grandissante, Jérôme qui travaille seul actuellement projette de s'associer à une collègue de la région à partir d'octobre prochain. L'entreprise restera basée sur Madière.

Alors, si vous êtes attaché à votre ancienne voiture mais que la capote est abîmée, si



vos grand-père vous a offert un salon dont les coussins ont quelques accros, pensez à Jérôme qui donnera une nouvelle vie à vos objets, et vous contribuerez à faire vivre la sellerie, un métier près de chez vous qui gagne à être connu. **Pour le contacter : Jérôme Huteau, Tél. 06 63 85 38 25 / SELLERIE.SGH@gmail.com** ■

VIE SOCIALE

Lutte contre l'ambrosie

L'Agence Régionale de Santé (ARS) chargé de coordonner la lutte contre « **l'ambrosie** » une plante exotique envahissante classée comme nuisible à la santé humaine, nous demande de transmettre à la population, l'article ci-après, **notre commune**, étant comme 18 autres communes du département, impacée par la présence de cette plante sur notre territoire communal.

« *Les ambrosies sont des plantes exotiques envahissantes qui ont été classées comme espèces nuisibles à la santé humaine depuis la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé.*

En effet, le pollen des ambrosies peut provoquer des symptômes allergiques sévères : rhinite, conjonctivite, eczéma, urticaire, apparition ou aggravation de l'asthme. Le décret n°2017-645 du 26 avril 2017 relatif à la lutte contre l'ambrosie à feuilles d'arrose, l'ambrosie trifide et l'ambrosie à épis lisses, fixe les mesures qui doivent être prises au niveau national et local pour prévenir l'apparition de ces plantes. En région Occitanie et

notamment en Ariège, l'ambrosie à feuilles d'arrose et l'ambrosie trifide s'étendent progressivement ; c'est le moment d'agir avant qu'il ne soit trop tard, en nous aidant à repérer et signaler la présence d'ambrosie. La lutte contre l'ambrosie est l'affaire de tous !

Pour plus d'informations : www.ambrosie.info. Pour signaler la présence d'ambrosie : <https://signalement-ambrosie.atlasante.fr/> **apropos**. Merci de votre coopération ! »

RPI du Terrefort

Au cours d'une réunion avec l'ensemble des communes membres du R.P.I., Mme La Sous-préfète a insisté pour que ce regroupement pédagogique s'oriente vers la création d'un S.I.V.E. (Syndicat Intercommunal à Vocation Educative) en lieu et place du R.P.I. actuel. Les huit communes membres ont voté la dissolution du R.P.I., et doivent désormais se prononcer sur l'adhésion ou pas au futur S.I.V.E dont les statuts ont été élaborés. Ensuite, les communes qui auront adhéré au S.I.V.E., devront rédiger le règlement intérieur qui regroupera l'ensemble des modalités de

fonctionnement, qui prendront effets à la prochaine rentrée de septembre 2022.

Nouvelle activité professionnelle basée sur notre territoire.

Vidal Stéphane : entrepreneur et prestataire de services à domicile et spécialiste de petits travaux, intérieur et extérieur de l'habitation. Autres services à la demande. La bastide de l'Agréoule 09100 MADIÈRE tél 06 98 19 74 10 - contact@adompresta31.com.

« Le Jardin des Sens » - mini-golf

a ouvert ses portes pour les vacances de Pâques. Depuis le parc est ouvert tous les week-ends, et les mercredis sur réservation. Ensuite, le public sera le bienvenu tous les jours de juillet et août. Pour plus de renseignements : tél. 06 19 67 60 50 ou jerome.pebay@gmail.com

Secrétariat de gmail

En raison des congés d'été, le secrétariat de mairie sera fermé le lundi 8 et 15 août prochain. ■